

FORMATIONS FDC21

FORMULAIRE D'INSCRIPTION 2023

NOM Prénom	
Adresse	
CP Ville	
Date et Lieu de naissance	
Téléphone portable (obligatoire)	
Adresse électronique (obligatoire)	

Merci de cocher la case correspondant à la formation souhaitée dans la colonne "Choix" et de joindre les justificatifs demandés ainsi qu'un chèque de caution de 30 euros (si inscription à plusieurs formations, merci de joindre le nombre de chèques correspondant)

FORMATIONS	PIECES A JOINDRE AU DOSSIER D'INSCRIPTION	DATES*	CHOIX
Chasse accompagnée	Formation à partir de 14 ans ½ révolu, Dossier d'inscription à télécharger sur le site FDC 21	Lundi 13 février 2023	
		Mardi 11 avril 2023	
		Vendredi 25 août 2023	
Piégeage	-Formation à partir de 15 ans (agrément à partir de 16 ans) -Joindre une autorisation parentale pour les mineurs -Copie pièce d'identité	Jeudi 6 & vendredi 7 avril 2023	Complète
		Jeudi 22 & vendredi 23 juin 2023	
Sécurité à la chasse (/!\ différente de la formation décennale obligatoire)	-Copie Permis de chasser	Date à définir	
Garde-chasse particulier	-Copie du permis de chasser + la validation Côte d'Or pour la saison en cours -Copie pièce d'identité	Du lundi 6 au mercredi 8 novembre 2023	
Chasse à l'Arc	-Copie pièce d'identité -Copie Permis de chasser	Date à définir	
Venaison	-Copie Permis de chasser	Vendredi 15 septembre 2023	
Régulation à tir des corvidés	-Copie Permis de chasser	Vendredi 24 février 2023	
Tir d'été	-Copie Permis de chasser	Vendredi 2 juin 2023	
Association de chasse et rôles de ses responsables	-Copie Permis de chasser	Date à définir	

Des dates supplémentaires peuvent être ajoutées en fonction de la demande, n'hésitez pas à vous inscrire même si les formations sont complètes.

FDC21 - Maison de la Chasse et de la Nature

RD 105 – Lieu-dit Les Essarts

21490 NORGES LA VILLE

formation@fdc21.com

Édité le 27/01/2023

NB : La Fédération se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation par manque d'inscriptions.

/!\ En raison de la situation sanitaire actuelle, les dates de formations sont susceptibles d'être reportées ou annulées en fonction de l'évolution des mesures gouvernementales mises en places. Nous vous remercions de nous indiquer obligatoirement un numéro de téléphone pour vous joindre rapidement si tel devait être le cas. Merci de votre compréhension.

MODALITÉS RELATIVES AUX CHÈQUES DE CAUTION DE 30 €

Suite à un fort absentéisme injustifié et afin d'assurer une bonne organisation des formations, un chèque de caution de 30 euros est demandé pour toute formation. Chèque bancaire établi à l'ordre de la FDC 21 – CAUTION FORMATION.

- Sans chèque la demande d'inscription sera considérée comme incomplète et vous sera retournée.
- Les personnes convoquées aux formations pourront faire part de leur absence au plus tard 7 jours francs avant la formation et demander une réinscription, sans encaissement de la caution. Passé ce délai de 7 jours, la caution sera encaissée sauf pour les seuls cas de force majeure; dans tous les autres cas, l'absence du candidat entraînera l'encaissement de la caution.
- Un justificatif devra toutefois être transmis dans un délai de 15 jours après la formation; sinon la caution sera encaissée.
- Les chèques de caution seront rendus à la fin de chaque session de formation aux personnes présentes.

FDC21 - Maison de la Chasse et de la Nature
RD 105 – Lieu-dit Les Essarts
21490 NORGES LA VILLE
formation@fdc21.com

Édité le 27/01/2023